



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

taux

Question écrite n° 92671

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au sujet du taux de TVA applicable aux travaux d'assainissement individuel ou de raccordement à un réseau collectif, actuellement fixé à 5,5 %. Or le projet de la loi de finances pour 2011 pourrait modifier ce taux réduit de TVA qui participe à la modernisation des réseaux. Les élus, notamment des zones rurales, redoutent ce relèvement alors même que le taux réduit concourt à la préservation et la sauvegarde de l'environnement. Aussi, il souhaiterait connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 92671

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et mer

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 2010, page 11868

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)